

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 3 décembre 2003

Numéro de la résolution CE03 2579

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (no 1044) », de manière à remplacer :
 - l'affectation « commerce de voisinage » sur une partie du lot 2 950 900 du cadastre du Québec, par l'affectation « habitation moyenne densité »;
 - l'affectation « habitation faible densité » sur le lot 1 978 722 du cadastre du Québec, par l'affectation « habitation de haute densité »;
 - l'affectation « habitation moyenne densité » sur les lots 3 085 858 et 3 123 602 du cadastre du Québec par l'affectation « parc urbain »;
 - l'affectation « habitation moyenne densité » sur une partie du lot 2 950 900, sur les lots 2 860 303 à 2 860 429, 1 346 949, 1 346 951, 1 346 953, 1 347 011, 1 347 503, 1 347 504, 1 347 534, 2 950 901, 2 950 902 et 2 950 903 du cadastre du Québec, sur les lots proposés 3 119 686 à 3 119 714, 3 085 860, 3 123 586 et 3 123 587, par l'affectation "habitation faible densité";
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1033050117
40.003

Francine SENÉCAL

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Vice-présidente du comité exécutif

Greffière